L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 2 JUILLET 1890.

OFFICIEL.

Assemblée Générale

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session régulière de 1890.

No 28.) LOI

Pour autoriser la nomination de sténographes pour prendre les témoignages dans les causes civiles sujettes à appel devant les cours de district de l'Etat (la paroisse d'Orléans exceptée); pour prescrire leurs devoirs, fixer leur compensation et la durée de leurs fonctions.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les juges des cours de district de l'Etat (la paroisse d'Orléans exceptée) peuvent, à leur gré, nommer pour leurs districts respectifs un sténographe compétent qui prêtera serment comme expert et officier de la cour dans chaque paroisse du district pour lequel il a été désigné; il fournira en faveur du juge un cautionnement de mille dollars pour répondre du fidèle accomplissement de ses devoirs. Ce cautionnement devra être approuvé par le juge de district et enregistré dans le livre des hypothèques de chaque paroisse dans le district pour lequel le dit sténographe a été nommé.

Il est bien entendu que le sténographe ne sera employé qu'à la demande de l'une ou de l'autre des parties en cause, et non autrement.

Sec. 2.—Il est de plus décrété que les dits sténographes rempliront leurs fonctions en cette qualité selon le bon plaisir du juge dans chaque district; leurs cautionnements répondront de tout tort qu'ils pourront causer par leur négligence ou leur incapacité dans l'exercice de leur charge.

Sec. 3.—Il est de plus décrété qu'il sera du devoir des sténographes, quand ils en seront requis par le juge président, d'assister aux différentes sessions de la Cour tenues dans la paroisse ou les paroisses composant le district judiciaire, et de prendre tous les témoignages entendus par la cour, en session publique, ou en chambre, selon le cas, dans toutes les causes civiles sujettes à appel, et de fournir et de faire enregistrer, dans les trois jours qui suivront l'énoncé des témoignages, une copie de ceux-ci, imprimée ou écrite d'une manière bien lisible.

Sec. 4.—Il est de plus décrété que les susdits sténographes pourront, en retour de leurs services, demander, par chaque page de témoignage de cent mots, imprimés ou écrits, vingt-cinq *cents* au plus, laquelle somme devant figurer parmi les frais de l'affaire.

Sec. 5.—Il est de plus décrété, Que le greffier de la Cour ne pourra, dans aucun cas, exiger des honoraires pour des témoignages pris par les sténographes nommés en vertu des dispositions de cette loi; il aura droit seulement aux honoraires accordés par la loi pour l'enregistrement des dits témoignages.

Il est bien entendu que rien dans la présente loi ne sera interprété de manière à empêcher le greffier d'une Cour de District, en dehors de la paroisse d'Orléans, de nommer, sujet à l'approbation du juge, un sténographe compétent comme l'un de ses députés, pour remplir les devoirs imposés par cette loi aux sténographes nommés par le juge.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, Que les dits sténographes, quand ils sont nommés par le juge, pourront se faire payer leurs honoraires par les demandeurs, sur leur déclaration assermentée que le compte est correct, déclaration qui devra être soumise au juge, lequel inclurera le compte dans les frais de l'affaire. Les honoraires des dits sténographes seront réglés dans les dix jours qui suivront l'enregistrement des témoignages, au moment et de la manière établis par la loi pour le paiement des frais des auxiliaires des Cours de District de l'Etat.

Sec. 7.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi incompatible avec les dispositions de la présente sont abrogées, et que celle ci sera mise en vigueur dès qu'elle sera votée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 25 juin 1890.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 25.) LOI

Définissant le crime des combats à coups de poing en vue d'une prime (prize fighting), et décrétant une peine contre ceux qui s'y livrent, dans l'Etat et hors de l'Etat de la Louisiane.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que toute personne qui enverra, fera envoyer, publiera ou fera circuler autrement, un défi pour un combat à coups de poing avec prime (appelé communément "prize fight"), ou qui acceptera un pareil défi, ou qui prendra au combat une part quelconque, ou qui s'entraînera pour se préparer à la lutte, ou qui agira en qualité d'entraîneur en vue du combat, pour y participer; toute personne qui aidera audit combat, comme champion, juge (umpire), témoin, chirurgien, soit dans le combat, soit pour y préparer les principaux, sera, si elle est déclarée coupable, reconnue comme ayant commis un délit (mis demeanor), et sera puni par un emprisonnement à la geôle de paroisse pour une période de six mois au plus, et à une amende qui n'excédera pas $500.

Sec. 2. Il est de plus décrété, etc., que toute personne qui conviendra dans cet Etat de se battre à coups de poing ou hors de l'Etat, en vue d'une prime, ou s'entraînera dans l'Etat pour se battre hors de l'Etat, ou qui ira ou tentera d'aller hors de l'Etat pour se battre dans un autre Etat, ou autre lieu ou territoire, ou qui, étant dans cet Etat, aidera d'une façon quelconque ceux qui se battront, ou tenteront de se livrer hors de l'Etat au combat appelé communément *prize fight*, se rendra coupable d'un délit et sera passible d'un emprisonnement dans la geôle de paroisse de six mois au plus et d'une amende qui n'excédera pas $500.

Il est bien entendu que cette loi ne s'applique pas aux exhibitions et aux luttes que se livrent des combattants munis de gants, qui pourront avoir lieu dans les salles de clubs athlétiques régulièrement constitués.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

MURPHY J. FOSTER,
Président par intérim du Sénat.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureau du Secrétaire d'Etat.

Reçu au bureau du Secrétaire d'Etat ce 25e jour de juin 1890.

Le bill précédent ayant été soumis à Son Excellence, Francis T. Nicholls, gouverneur de cet Etat, pour son approbation et sa signature, et ce dit bill n'ayant pas été rapporté au Sénat où il a eu son origine avec son approbation et sa signature, on avec ses objections, dans les délais prescrits par la Constitution de cet Etat, le dit bill est devenu loi par limitation.

L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

Pour copie conforme :
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 26.) LOI

Pour venir en aide à Fendel Horu, ex-constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Attendu qu'il a été donné avis de la future présentation de ce bill à la Législature, conformément à l'article 18 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, et que le dit avis a été publié pendant trente jours,—

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,—Que la somme de deux mille quatre cent un dollars a prendre d'un fonds quelconque au trésor, dont moitié sur les recettes de 1886 et moitié sur celles de 1887, non autrement affecté, est allouée à Fendel Horu, ex constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, paroisse d'Orléans, pour le remboursement des dépenses qu'il a faites en vue de l'enregistrement, de la mise au dossier, de l'émission et du service des significations judiciaires dans toutes les affaires dont la dite Cour a été saisie par l'Etat de la Louisiane,—ainsi pour la perception des taxes et licences durant les années 1886 et 1887 et partie de 1888, travail pour lequel l'Etat ne lui a encore rien payé.

Il est de plus décrété, etc., Que l'Auditeur d'Etat émettra son warrant en faveur de Fendel Horu sur le Trésorier pour la dite somme de deux mille quatre cent un dollars, dont moitié à prendre sur les recouvrements de 1886 et moitié sur ceux de 1887, non autrement affecté, pour le paiement ci-dessus alloué.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, que cette loi aura tout son effet dès qu'elle aura été votée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 25 juin 1890.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme.
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 27.) LOI

Pour pourvoir à l'exemption du service du jury.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,

Que les personnes suivantes seront exemptées du service de jurés réguliers; savoir:

1. Les membres, les officiers et les commis de l'Assemblée Générale, pendant les sessions de la Législature, et en allant aux séances ou en en revenant.

2. Le Gouverneur, le lieutenant-Gouverneur, l'Auditeur d'Etat, le Trésorier, le Secrétaire d'Etat, le Surintendant de l'Instruction publique, leurs commis et leurs employés, ainsi que tous les fonctionnaires publics commissionnés par les Etats-Unis.

3. Les juges et officiers des différentes cours de cet Etat, les avocats, les notaires de la paroisse d'Orléans, les ministres de l'évangile, les médecins et les dentistes exerçant leur profession, les professeurs et les pharmaciens en activité de service.

4. Toutes les personnes âgées de plus de soixante ans; celles que la maladie ou des infirmités physiques rendent incapables de siéger comme jurés; celles qui ont servi comme jurés réguliers à un terme quelconque de la Cour pendant un an, excepté dans la ville de la Nouvelle-Orléans, où la période de temps sera de deux années, à cant que les jurés puissent être appelés de nouveau à servir en cette qualité; aussi, les membres de la commission du jury,—ainsi qu'il y est pourvu par la loi 55 de 1871.

5. Tous les opérateurs du télégraphe, dans l'Etat, quand ils sont employés en cette qualité; tous les pompiers dans la ville de la Nouvelle-Orléans, actifs ou exempts, en vertu des dispositions de la loi No 50 de 1837, dans la ville de Shreveport et la ville de Bâton Rouge. Les exemptions ci-dessus accordées seront personnelles, et quand une personne exempte du service du jury ne voudra pas se prévaloir de son privilège, on ne pourra pas la réduser en vertu des dispositions de cette loi.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que le fait qu'une personne a servi comme juré régulier pendant un an ne l'exemptera pas de servir comme juré supplémentaire.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire à la présente est et demeure rappelée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 25 juin 1890.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme.
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

INCENDIE.

50,000 gallons de pétrole consumés dans l'incendie de la Standard Oil Co.

Le feu a pris hier matin dans la chambre des machines de la Standard Oil Co. située sur la rive du Nouveau Bassin à quelques ilets de la rue Claiborne. Il était 10 heures 30 et tous les ouvriers au travail, de tous côtés dans l'immense entrepôt ont été assez heureux pour être prévenus à temps au danger qui les menaçait et auquel ils ont tous échappé.

Les flammes se sont en effet propagées avec une foudroyante rapidité, le premier réservoir de pétrole qui a fait explosion ayant dispersé de tous côtés le dangereux liquide enflammé qui a incendié tous les points à la fois. Il n'y avait déjà plus d'espoir de rien sauver si ce n'est l'entrepôt de pétrole voisin de celui de la "Standard Oil Co.," et appartenant à Simpson et Vizard. A cela les pompiers ont parfaitement réussi avec le concours des ouvriers de cette fabrique.

Quant à l'entrepôt de la Standard Co., il était transformé en un foyer considérable. Un à un les réservoirs éclataient avec un bruit sourd et le liquide se répandait au loin, propageant l'incendie. La fumée était considérable. Elle s'élevait en une colonne énorme par flocons semblable à des montagnes roulant les unes sur les autres, et pendant un moment le soleil a été complètement voilé.

Les flammes qui s'élevaient à plus de 100 pieds, en puissantes gerbes rouge sang, teintaient cette fumée de lueurs sinistres lorsqu'un coup de vent leur permettait de s'en dégager. Des tas énormes de charbon de terre étaient devenus littéralement incandescents, les réservoirs étaient chauffés à blanc et le sol était couvert d'une nappe de feu de plus de 300 yardes de long sur une centaine de large. Au loin, on pouvait entendre un bruit continu semblable à celui qu'eut pu produire une immense chaudière d'eau en ébullition.

On entendait distinctement le grésillement du pétrole bouillant qui flambait, et de temps à autre il se produisait un déplacement d'air considérable, qui, comme un cyclone, emportait en tourbillonnant une multitude de débris qui allaient retomber au loin.

La chaleur était si intense qu'il était impossible de se tenir même à une certaine distance de l'autre rive du canal.

Le spectacle était vraiment grandiose et la plume est impuissante à donner une idée de sa beauté.

Des milliers de personnes ont séjourné longtemps autour de l'immense fraisier qui, semblable à un volcan, vomissait en lait de feu une hauteur prodigieuse, la flamme et la fumée. Le sol était tellement imprégné de pétrole que l'incendie s'est prolongé toute la journée. On affirme que 50,000 gallons de pétrole ont été consumés et ce chiffre serait porté à 83,000 s'il est vrai ainsi que l'on l'a affirmé, qu'un seul réservoir en ait contenu à lui seul 33.000 gallons. Les pertes sont considérables et ne sont pas couvertes par les assurances.

L'incendie brûlera toute la nuit et probablement une partie de la journée, aujourd'hui.

En répondant à l'alarme, Thomas Murphy, conducteur d'une voiture de tuyaux, est tombé en coignure Claiborne et Delord et s'est foulé la hanche.

A 5 heures du matin, le feu avait été découvert rue du Canal, près Decatur, chez M. Folsom, armurier, dont le stock a été endommagé pour $25,000. L'immeuble a été endommagé pour $2,000. Les pertes sont couvertes par les assurances.

—Ce matin, à minuit et demi, le feu a détruit rue Tonti, entre Poydras et Perdido, un cottage appartenant à J. Hart et habité sur le devant par John Myers, et sur le derrière, par une famille de couleur. Les mobiliers ont été sauvés.

Le juge Ch. H. Lavillebeuvre.—M. Lavillebeuvre, juge de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, est en ce moment à New York. Le juge Fitzgerald, président de la Cour des sessions générales, l'a fait siéger près de lui ces jours derniers. Nous sommes heureux de ce témoignage de respect et, d'estime rendu à un de nos compatriotes les plus sympathiques.

Conseil Municipal.—Le Conseil s'assemble en séance régulière, à 7 heures 30, sous la présidence du maire Shakspeare. Douze membres sont présents. Le secrétaire annonce que le maire n'a soumis aucun message.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Arroyo, secrétaire d'Etat dans laquelle il dit avoir reçu la suite des résolutions du Conseil par lesquelles il proteste contre le vote d'une loi en vertu de laquelle la ville deviendrait responsable des *warrants* judiciaires restés impayés.

M. John Larrieu, nous chef du département du feu du 2me District, demande un congé de deux mois qui lui est accordé.

Rapport du commissaire Leche pour le mois de juin.

M. P. O. Fazende donne sa démission de commissaire du Square Congo. Elle est acceptée.

Rapport favorable du comité du budget relativement au paiement des frais de pavage de la rue Washington sur la somme primitivement affectée au canal Melpomène.

M. Brittin explique au nom du comité que le vote du bill Goldthwaite (drainage) assurerait le paiement des travaux du canal Melpomène.

M. Keppler s'oppose à cette mesure et la discussion de la question est ajournée.

Le comité de salubrité soumet un rapport favorable au changement du qui où l'on vide les ordures.

Pétition des habitants de l'avenue Henry Clay, entre St Charles et Magasins, qui protestent contre la construction d'un trottoir sur le côté sud, disant que les deux côtés doivent avoir des trottoirs.

Pétition de la Carrollton Railroad Co., qui proteste contre la construction d'une ligne de ceinture sur l'avenue Napoléon.

Cette ligne nuirait à la circulation des chars de la Compagnie. Référé au Comité des Rues et des Débarcadères.

Adoption des ordonnances relatives aux finances.

M. Brittin propose de demander des soumissions d'offres pour la perception des taxes qui restent dues pour l'année 1889. Voté avec un amendement par lequel le Comité présentera de nouvelles spécifications.

M. Claiborne propose d'autoriser l'avocat de la ville et ses assistants à percevoir les taxes arriérées; pendant l'été. Voté.

M. Brittin propose d'autoriser le Maire, l'Avocat de la ville et le Contrôleur à contracter à l'amiable avec les contribuables qui possèdent des reçus de taxes, mais desquels la ville n'a rien reçu. Voté.

Le Comité de finances propose à autoriser le maire à signer un contrat avec Joe A. Walker pour la construction d'un marché dans le 6me District. Voté.

Le comité du budget propose un amendement au budget de 1890, consistant à baser le budget sur le total des assessements nouvellement fixés. Voté.

Le même comité propose d'amender le budget des dépenses en y ajoutant une somme de $20,000. Voté.

Le même comité propose d'affecter au département des travaux publics ce qui reste des fonds votés pour le canal Claiborne et les levées. Voté.

Le même comité propose de rembourser les intérêts payés sur leurs bills de taxes par Mme Samuel Jamison, A. E. Jamison et autres.

M. Borman crie à l'injustice.

M. Daniels propose de renvoyer indéfiniment la discussion de la question. Le vote donne 10 à 10 et le maire tranche la question en votant affirmativement.

L'ordonnance autorisant le Boston Club à placer un tuyau d'égout aboutissant au fleuve, est adoptée.

Le Conseil reprend la discussion de la question du paiement des travaux de pavage de la rue Washington avec les fonds affectés au curage du canal Melpomène. M. Keppler s'oppose à ce changement et M. Daniels propose un amendement par lequel les fonds seront transférés à l'avenue Carrollton.

L'ordonnance est finalement adoptée par 19 voix contre 3.

Rejet de l'ordonnance de M. Daniels relativement à l'empoisonnement des chiens.

L'ordonnance est adoptée avec amendements.

Le Conseil ajourne au 29 juillet.

Arrêtée.—On a enfermé au 8me poste, Annie Givens, une négresse faisant partie du police jail gang et qui avait réussi à prendre la fuite.

Rixe.—Hier soir à 3 heures, une rixe a eu lieu rue Robertson entre Union et Bourbon, entre Wm. Hawthorn et John Reed, deux nègres. Le premier a été mordu trois fois au bras droit et une fois au cou.

Grand jury.—Le grand jury a rapporté hier soir un verdict d'accusation de tentative de meurtre contre les frères Provensano pour l'affaire qui a eu lieu encoignure Esplanade et Claiborne.

Cour d'appel.—Rejet de demandes d'appel: James J. McComb vs. les Assesseurs; P. Lamony vs. J. Manade; E. C. Palmer & Co., limité, vs. C. H. Parker, collecteur de taxes; Harmony Club vs. Compagnie de Gaz de la Ville-Orléans; Mary E. Monahan vs. Manhattan Life Insurance Company; Mme C. Lacaze vs. Mme Morey; D. S. Ramelli vs. ses créanciers; James Jones vs. Joseph Schemel; Sailer, Lewis & Co. vs. Henry Stickler; Elijah Libermen vs. Pullmann Palace Car Company; L'Etat ex. rel. Handlin vs. Warren Easton; Jean Mialooq vs. John E. Staes; Henry Henchert vs. German-American Insurance Company; Ellen Dualawn vs. Joe. A. Aiken & Co.

L'appel a été accordé à la Barber Asphalt Paving Company contre E. R. Formau.

Vve P. Maillet contre la Orleans R. R. Company.—Jugement renversé.

Louis Braun contre ses créanciers.—Jugement confirmé.

Cour Civile de District.—C. Senta contre F. Laville.—Exception maintenue.

R. Cogan, tailleur, demande un délai de six, neuf et douze mois. Actif, $4,378 75; passif, $3,618 89.

Louis Ashbey contre J. T. Whittaker, pour $250.

Anna Florentine contre F. Esposito—En séparation de corps et de biens.

Mme Marie Reynolds contre W. H. Reynolds—En partage.

Ch. F. Goll Jr. demande l'émancipation.

Les successions H. Muljmann et Mandeville Marigny sont ouvertes.

Cour Criminelle.—Section B.—Austin Dunbar, attaque, $10 ou un mois.

J. Brown, attaque à main armée, un an.

Le 14 juillet.—Nous venons de recevoir le programme de la Fête du 14 Juillet (101me anniversaire de la Prise de la Bastille). Comme tout nous le faisait pressentir, la célébration de cette année sera digne, sous tous les rapports de ses devancières. La société créée tout exprès pour perpétuer cette fête, s'est piquée d'honneur. Tout en poursuivant un but de charité, tout en ayant la ferme intention de travailler à la fondation, soit d'une asile, soit d'un établissement d'enseignement gratuit, elle a voulu donner à la célébration de cette année beaucoup d'éclat. Elle a résolu de donner deux jours de fête: d'abord, une fête champêtre, le dimanche, 13; puis, la fête officielle, le lundi, 14.

Le dimanche, il y aura des jeux divers, dont quelques uns extrêmement intéressants, un concours entre plusieurs compagnies de milice. Prix: un superbe drapeau américain. Le soir, deux grands bals et feu d'artifice.

Le lundi, jeux variés;

Ouverture de la Fête par M. le Consul de France. Réception et discours.

Grandes courses, dont un programme spécial donnera les détails.

Concert et chants patriotiques par l'Orphéon Français; grand feu d'artifice; illumination et bals. Trois bandes de musique sont d'ores et déjà engagées à cet effet.

Nous reviendrons sur ce sujet, après la célébration du 4 Juillet, fête de l'indépendance américaine.

Blessé.—Hier, à 4 h. 30 P. M., R. Claret, âgé de deux ans et demi, qui jouait dans une cour, chez ses parents, rue Toledano, No 212, a été blessé au front par un cheval qui, d'un coup de pied, lui a fracturé le crâne. Il a été transporté à l'hôpital.

Taxes de ville.—Les reçus de taxes de 1890 ayant été livrés au trésorier par le Colonel St-Martin, les contribuables peuvent dès aujourd'hui se présenter à l'Hôtel-de-Ville pour acquitter l'impôt municipal.

Le Bill de la Loterie.

Il est finalement adopté par le Sénat.

L'affaire a longtemps traîné, mais elle touche enfin à son dénouement. Les caucus se multiplient et n'aboutissent à aucun résultat. Il en a encore été tenu un lundi soir et les deux factions rivales étaient invitées à y assister; les amis de la Loterie se sont seuls rendus à l'appel du président.

Les *antis*, comme on les appelle, font preuve d'une rare obstination. Ils ont leur programme dont ils ne veulent pas démordre, et les champions de l'amendement constitutionnel ont le leur.

Le meilleur moyen d'arriver à un accord serait de se réunir, fraternellement, de discuter sans acrimonie, et de se faire des mutuelles concessions. Les adversaires du bill ne paraissent pas du tout disposés à prêter les mains à un compromis qui conjurerait le péril dont est menacé le parti démocratique et qui mettrait fin à de déplorables divisions. Nous le regrettons profondément.

Dans le caucus de lundi soir, M. Montgomery, qui croyons-nous, n'est entré que tardivement, le sort du bill du Sénat, a proposé un arrangement qui nous semble fort acceptable. Il s'agirait de consulter la population blanche de l'Etat en novembre prochain, puis, si le corps électoral se prononçait pour la proposition Morris, de convoquer, pour le mois de janvier 1891 une session extraordinaire de la Législature qui le ferait sous peu et la soumettrait au peuple aux élections générales de 1892.

Dans le cas où la population blanche se prononcerait, aux élections primaires, contre la proposition, M. Morris ne ferait aucune tentative pour la renouveler et la Loterie cesserait d'exister à l'expiration de sa charte.

Cet arrangement ne convient nullement aux réformateurs du bill, parce qu'il laisse au comité central démocratique, dont ces derniers se défient, sous les détails d'exécution de la consultation. M. Foster, leur chef, a déclaré net qu'il ne l'accepterait pas et qu'il croyait pouvoir dire que sa faction ne l'accepterait pas.

Il a renouvelé son refus hier, mardi, en parlant au nom de toute sa faction.

P. S.—Après le refus catégorique de M. Foster au nom des *Antis*, il ne restait qu'une alternative aux partisans de la Loterie, au Sénat, celle d'arriver à un vote final; ce qui a été fait. Le bill de la Loterie soumettant un amendement au peuple a été appelé au Sénat et adopté par 24 voix contre 12; les deux tiers requis.

Voici le vote en détail:

OUI.—Augustin, Behan, John S. Boatner, J. B. Boatner, Cage, Cross, Cordill, Demas, Dixon, Davis, Estopinal, Goldthwaite, Guichard, Hampton, Henry, Montgomery, O'Sullivan, Prescott, Posey, Robson, Smith, Soniat, Schenck, Simms—24.

NON.—Avery, Auucker, Decker, Dugan, Foster, Heard, Levert, Lott, Provosty, Phipps, Selp, Vance—12.

Liste des navires partis pour la nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship El Mar, Hawthorn.....parti 28 juin
Steamship New Orleans, Halsey....parti 21 juin
Steamship Bedson, Kostelo.....parti 28 juin
Steamship El Dorado, Byrne.....parti 2 juillet

LIVERPOOL.

Steamship Floridian, Sandy.....parti 17 mai
Steamship Architect, Bond.....parti 22 mai
Steamship Cuban, Anson.....parti 22 mai
Steamship Historian, Buddle.....parti 24 mai
Steamship Yucatan, Foot.....parti 31 mai
Steamship Texan, King.....parti 3 juin
Steamship American, Bertie.....parti 5 juin
Steamship Explorer, Carlton.....parti 13 juin
Steamship Marinor.....parti 14 juin
Steamship Costa Rican, Alexander..parti 17 juin
Steamship Parisian, Watson.....parti 28 juin
Steamship Counsellor, Jones.....parti 19 juin
Steamship Engineer, Edgar.....parti 28 juin

ANVERS

Steamship European, Johnston.....parti 11 juin

ANVERS

Steamship Nantes, Manon.....parti 15 mai
Steamship Kennet, Lake.....parti 28 avril
Steamship Bordeaux, Gendillon.....parti 17 juin

BREME.

Steamship Federation, Markham.....parti 18 juin

HAMBOURG.

Steamship Galacia.....parti 24 mai

LISBONNE

Barque Commercio, Cavalho.....partie 17 mai

BUENOS AYRES

Navire Olive Mount, Foley.....parti 20 mai

HAVANE.

Barque Teresa Figueras, Alaina.....parti 15 juin

MATANZAS.

Brick Mary Fink, Marcello.....parti 20 juin

MONTEVIDEO.

Barque Amielio Galatola, Scotto...partie 5 mars

GENES.

Barque Goochen, Billerns.....parti 19 avril
Barque Volonta de Dio, Olivari...partie 19 avril

PALERME

Steamship Efficient, Harris.....parti 10 juin

SALERNO.

Barque Marco Polo, Gundersen...partie 28 mars

Fleuve et rivières

Memphis, 1er juillet—La fleuve baisse. Temps clair et chaud. Départ Arkansas City pour Natchez 10 a m.

Louisville, 1er juillet—La rivière baisse—5 pieds 10 pouces aux chutes; 6 pieds 2 pouces dans le canal. Temps clair et chaud.

Louisville, 1er juille, soir—La rivière baisse—5 pieds 2 pouces aux chutes; 6 pieds 1 pouces dans le canal. Temps clair et chaud.

St-Louis, 1er juillet, soir—Le fleuve baisse—20 pieds 4 pouces à l'étiage. Temps clair et chaud. Départ City of Vicksburg pour Natchez

Cairo, 1er juillet—Le fleuve a 33 pieds 3 pouces et monte. Temps beau et chaud. Arrivée City of Savannah de l'Ohio 10 a.m. Départ City of Savannah pour St Louis 10 a m.

Cincinnati, 1er juillet—La rivière a 15 pieds 11 pouces et baisse. Temps clair; thermomètre 84.

Pittsburg, 1er juillet—La rivière a 3 pieds 2 pouces et est stationnaire. Temps clair.

Wheeling, 1er juillet—La rivière a 5 pieds 3 pouces et baisse. Temps couvert et chaud.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Affaire de frontière.

Paris, 1er juillet—Des avis ultérieurs relatifs à la blessure d'un Français habitant de Colray, par une sentinelle allemande, dénoncent que 4 habitants de ce village se trouvaient à 150 mètres en deça du territoire allemand, lorsque la sentinelle a tiré sur eux et en a blessé un, nommé Coubet.

Il n'est pas gravement atteint.

La question du tarif.

Berlin, 1er juillet—On dément semi-officiellement l'opinion exprimée par les journaux, à savoir, que les puissances européennes, et l'Allemagne en tête, auraient résolu d'user de représailles contre l'Amérique en taxant les produits, au cas de l'adoption du bill McKinley.

Reichstag.

Berlin, 1er juillet—Le bill relatif au paiement par l'Allemagne de sa part d'entretien des cours judiciaires à Samoa a été présenté hier en seconde lecture au Reichstag.

Ouverture d'Exposition.

Munich, 1er juillet.—L'ouverture de l'Exposition artistique de Munich, a eu lieu aujourd'hui en présence du prince régent Luitpold et des membres de la famille royale.

L'assurance des enfants.

Londres, 1er juillet.—Un comité de la Chambre des Lords étudie le bill de l'Evêque Petersrough, qui a pour objet d'empêcher l'assurance des enfants dans le seul but de toucher une prime d'assurance.

Il est spécifié dans le bill que l'argent de l'assurance, dans tous les cas de décès revendra à l'entrepreneur de pompes funèbres et que les parents ou autres personnes ayant assuré l'enfant ne toucheront rien de cette somme. Le but est de mettre fin à la coutume des parents de se créer un revenu par la mort de leurs enfants.

Plus de 600,000 enfants sont assurés en Angleterre chaque année et l'on suppose que l'on laisse mourir la plupart d'entre eux par une négligence criminelle si toutefois ce n'est pas un véritable meurtre, pour toucher le montant de l'assurance.

L'Angleterre et l'Allemagne se partagent les territoires africains dans écouter les protestations du Portugal qu'elles méprisent.

On ne lui reconnaît pas de droits à faire respecter et il est impuissant à se faire rendre justice par le fait que les officiers des colonies se trouvent être en guerre avec le royaume de Bilse, celui-ci étant gouverné par une famille de descendance européenne. Un aventurier, Hagyar a, quoique en effet, il y a de nombreuses années, la fille du roi de Bilse et a élevé de nombreux enfants qui ont été reconnus comme membres de la famille royale.

Le prisonnier est enfermé au poste de Prince Street.

Il a été arrêté non sans peine par le Cap. Thompson et les détectives dans un appartement du premier étage au No 176 de la rue Thompson.

L'assassinat dont il est accusé a été commis le 23 février dernier à Valina, Italie.

Domineo Labello était un des plus riches habitants de Vilano où il possédait de grandes propriétés et de beaux jardins.

Il avait pour employé un jeune homme du nom de Batanolsedi qui était jardinier.

Le jour de l'assassinat, Vincenzo Sapione, le fils du prisonnier d'était pris de querelle avec le jardinier et l'avait blessé d'un coup de couteau au poignet. Le blessé s'enfuit, mais le vieux Sapione qui avait assisté à la rixe, le poursuivit et l'atteignit bientôt car il s'affaissa épuisé par la perte de son sang, qui coulait abondamment par une artère tranchée.

Sapione prit alors un couteau bien aiguisé et le plongea, jusqu'à ce qu'il ne donnât plus signe de vie.

Plusieurs personnes témoin de cette scène, se gardèrent bien d'intervenir, connaissant la réputation de Sapione, et ne le dénoncèrent à la Police avant que la police fut informée du crime, mais ils furent suivis par les parents de la victime. La mère de Batanolsedi écrivit à son frère Michel Pascho qui habite rue Thompson No 105, lui donnant tous les détails de l'assassinat. Pascho savait que si les fugitifs se rendaient à New York ils viendraient domicile au No 176 de la rue Thompson, aussi a-t-il constamment surveillé l'entrée de cet immeuble, et hier, averti de l'arrivée de Sapione, après s'être assuré qu'il était entré au No 176, il s'est rendu au poste de police et a prévenu le capitaine Thompson qui a pris Saplane par surprise.

Incendie.

Londres, 17 juillet.—Une dépêche de Port Louis, Guadeloupe, reçue ici aujourd'hui, annonce que les principaux bâtiments de cette ville ont été détruits par une incendie. Les pertes sont estimées à 2,200,000. Beaucoup d'habitants ont tout perdu et se trouvent dans le plus complet dénuement.

Nomination.

Londres, 1er juillet.—Le Capt. Henry C. Kane, ex-commandant du navire de guerre *Calliope* et qui avait refusé à faire sortir ce bâtiment du port d'Apia pendant la désastreuse tempête durant laquelle les vaisseaux des Etats Unis *Vandalia* et *Trenton* furent détruits, a été nommé capitaine de l'*Intrepide*, qui prit part au bombardement d'Alexandrie en 1882.

Heureux voyage.

Londres, 1er juillet.—On annonce que le bateau de sauvetage *Storm King*, qui était parti d'ici pour Captown et de Captown à Albany, Australie, a terminé heureusement son long voyage et est arrivé à Albany aujourd'hui.

Nouvel Evêché.

Rome, 1er juillet.—Le Vatican a approuvé la proposition de l'Episcopat de la Nlle Orléans, de créer un nouvel évêché connu sous la dénomination de diocèse de Dallas, Tex, et Monseigneur Verdaguer a été nommé évêque de Brownsville, Tex.

Amérique Centrale.

Mexico, 1er juillet—On annonce de l'Amérique Centrale que le Honduras va faire cause commune avec le Guatémala contre San-Salvador, et que celui-ci recherche l'alliance du Nicaragua et du Costa Rica.

Le Mexique reste neutre jusqu'à présent, bien que sollicité de se prononcer.

Le gouvernement va augmenter l'effectif des garnisons aux frontières du nord et du sud.

Amoureux en fuite.

Greenville, 1er juillet—Une blanche du nom de Signan et Noan Robinson, couleur, ont été arrêtés et ramenés à Newton, N. C. Ils étaient partis il y a une semaine environ, emportant l'argent du mari. Mme Signan avait quitté la maison sous le prétexte d'une visite à sa sœur. M. Signan ne soupçonnait rien, mais il fut par savoir qu'on ne l'avait pas vue chez sa sœur et s'aperçut de l'absence de Robinson. Il télégraphia dans plusieurs directions et le couple finit par être découvert.

Des mesures furent prises pour leur arrestation et leur renvoi à Newton.

Mme Toman avait abandonné ses quatre enfants et Robinson, sa femme et deux enfants.

Ils avaient déjà été arrêtés à Atlanta, mais relâchés sur leur promesse de quitter la ville.

Si le couple n'avait pas été arrêté avant que les faits ne fussent devenus publics, Robinson eut bien pu être lynché.

Les exploits d'un proscrit.

Greenville, M. U., 1er juillet.—Le capitaine Lewis R. Redmond, qui a été un proscrit célèbre, a blessé mortellement dimanche matin, James Smith, un riche marchand de bois de Walhalla, un petit village situé au pied des montagnes Blue Ridge.

Redmond était ivre et passait avec deux femmes qu'il quitte un instant.

Il se cache, et lorsque Smith fut parti avec les deux femmes, il le suivit et le blessa par derrière d'un coup de couteau dans la région du cœur.

Redmond est en prison. Il prétend ne pas se souvenir de l'affaire.

Il a dit on tué déjà une douzaine d'individus et pendant 10 ans il a été la terreur de cette région.

Redmond avait été pardonné depuis peu par le président Cleveland à la requête des sénateurs Hampton et Butler.

Depuis sa sortie de prison il s'est livré à la distillation du Whiskey et il vend son portait aux autres marchands de liqueurs à raison de 75 cents par exemplaire placé sur chaque baril.

Empoisonnement.

Carlisle, Penn., 1er juillet.—John Kempter, de Houndsdale, a été arrêté samedi soir sous l'accusation d'avoir empoisonné sa femme. Le corps a été exhumé et le jury de coroner a porté l'accusation contre Kempter. Mme Kempter avait épousé celui-ci en secondes noces. Elle avait une fille nommée Birdie. Depuis 6 mois elle soupçonnait son mari d'avoir détourné Birdie de ses devoirs et ils avaient eu de nombreuses discussions à ce sujet.

Il s'est montré souvent très violent et l'on pense que jeudi, en donnant un médicament à sa femme qui était malade, Kampter l'aura empoisonnée.

Arrestation d'un assassin.

New York, 1er juillet—Francisco Sapione, un Italien de petite taille, âgé de 54 ans, est arrivé hier par la "Bretagne."

C'est un assassin qui a été poursuivi depuis plusieurs mois par les parents de la victime, qui l'ont fait arrêter hier soir.

Recensement.

New York, 1er juillet—La population des Etats Unis a été estimée comme suit par diverses personnes:

L. A. Thomas, 67,648,275; T. B. Elliott, 64,600,000; F. W. Hewis, 64,583,000; Les journaux de San Francisco, 64,000,000; Francis Bowyage, 61,946,143; Congrès (estimé) 60,000,000.

Voici les retours semi-officiels de plusieurs des principales villes:

Brooklyn, 930,70; Baltimore, 500,000; Boston, 417,720; Buffalo, 250,000; Cincinnati 306,000; Chicago, 1,085,000; Cleveland, 248,000; Columbus, 114,000; Detroit, 197,000; Grand